

OBJET :

Mise à disposition du
personnel CCPP 2018 au
service public de la petite
enfance

Décision n° 19 02 03

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchamp, Messieurs Gérard Stoerckel, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Georges Blanc formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Pierre Vestri par Monsieur Gérard De Zordo et Madame Alexandra Russo par Messieurs Robert Nardelli

Absents excusés : Messieurs Jean-Marc Rancurel, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Le service public de la petite enfance bénéficie de différentes prestations exercées par le personnel de la communauté de commune du pays des Paillons (budget principal CCPP) à savoir les fonctions de comptabilité, de coordination enfance jeunesse, de ressources humaines et de direction.

Au cours de l'exercice 2018, ces prestations se sont élevées à hauteur de 119 325 € répartis de la manière suivante :

- Coordination enfance/jeunesse : 58 413 €
- Ressources humaines : 25 526 €
- Finances : 28 953 €
- Direction : 6 433 €

Ce montant fera alors l'objet d'une double écriture comptable : un mandat de 119 325 € sur le budget annexe de la petite enfance et un titre sur le budget principal CCPP.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré,**

-Adopte la mise à disposition des services avec la prise en compte comptable tels que proposés

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme



Nombre de conseillers en
exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0